



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Allègement des tâches administratives incombant aux professionnels de santé

Question écrite n° 8490

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'allègement des tâches administratives incombant aux professionnels de santé. Le 8 février 2023, le ministère de la santé et de la prévention annonçait lancer quinze nouvelles mesures visant à réduire les tâches administratives des professionnels de santé. Les cabinets de médecins libéraux, qui croulent sous le poids des tâches administratives, comptent parmi les professionnels aspirant à bénéficier de temps supplémentaire pour exercer leur métier. Si les mesures 14 et 15 de cette programmation ministérielle encouragent la fluidification des relations entre l'assurance maladie et les médecins libéraux, notamment par la voie de dématérialisation des échanges entre ces deux acteurs de la santé, l'allègement des tâches administratives exécutées par ces professionnels ne semble pas être directement envisagé. Mme le député demande à M. le ministre quelles mesures il entend mettre en place pour alléger le travail administratif de ces professionnels dont ce n'est pas le métier. À défaut, elle lui demande s'il entend élargir les mesures d'allègement évoquées le 8 février 2023 à l'ensemble des professionnels de santé.

Texte de la réponse

Début 2023, la mission Flash rendait son rapport « Simplifier et réduire les tâches administratives pour libérer du temps médical » au ministre de la santé qui a conduit à l'annonce de 15 mesures en date du 8 février 2023. Ce rapport a été demandé dans le cadre des discussions conventionnelles engagées entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux pour améliorer la question de l'accès à un médecin traitant dans un contexte de raréfaction des médecins généralistes installés en ville ; question sur laquelle la piste d'augmentation de la prise en charge de la file active de patientèle implique de libérer du temps médical aux médecins. Un certain nombre de préconisations ont été avancées, parmi lesquelles figurent : - la réduction de la demande de certificats médicaux inutiles ; - la limitation des sollicitations inutiles pour les médecins libéraux concernant la gestion administrative des patients en affections de longue durée ; - l'optimisation des processus de facturation ; - l'intégration des outils du numérique en santé dans la pratique quotidienne des médecins ; - la fluidification des relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux. A cette occasion, le ministre a également rappelé l'importance du déploiement massif des assistants médicaux pour contribuer à ce gain de temps médical. Si certaines pistes, par leur nature, ne concernent que l'activité des médecins, d'autres réflexions ont toute leur place dans une démarche de déploiement à destination de l'ensemble des professionnels de santé. Le travail de concertation mené conjointement avec l'ensemble des acteurs concernés (caisse nationale d'assurance maladie, ordre des médecins, organismes, administrations centrales) est en cours de mise en œuvre au niveau national. Le retour d'expérience concernant cette profession à ordre permettra de réfléchir aux mesures duplicables à d'autres professions et à celles nécessitant une adaptation face aux spécificités des métiers.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8490

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4825

Réponse publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1255